

HONORAIRES ***

TRANSACTION :

<i>Bien inférieur à 100.000€</i>	10% TTC
<i>Bien de 100000€ à 150000€</i>	8% TTC
<i>Bien supérieur à 150000€</i>	6% TTC

LOCATION :

Bail habitation (loi mermaz du 06/07/1989) Partage de la rémunération du mandataire

Propriétaire : 6% HT du loyer annuel hors charges.

Locataire : 6% HT du loyer annuel hors charges.

EXPERTISE VALEUR VENALE :

Nos honoraires sont calculés en fonction de la nature et de l'importance du travail à effectuer

sur la base de l'unité de vacation à 100,00 € HT., soit 120,00 € T.T.C.

(l'unité de vacation correspond à une heure).

Les frais de déplacement et débours sont en sus (kms voiture barème fiscal)

***** Honoraires maximum en dehors de toute autre convention.**